

SCI LA MAISON DE ROSMERTA



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 septembre 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 5 mai 2023 sous réserves d'incidents

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/04/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE À CAPITAL VARIABLE LA MAISON DE ROSMERTA

Sigle : SCI La Maison de Rosmerta

Forme : SCI

Capital social : 2 500 €

Siège social : Chez Mme COZIAN Elisabeth 50 Rue Maurice BONNET, 84000 AVIGNON

Objet social : La société est créée à l'occasion de l'acquisition de biens immobilier afin d'y permettre l'installation d'un collectif d'associations et d'organismes de solidarité, et en particulier l'association « ROSMERTA ». Elle regroupe des associés souhaitant participer à l'acquisition d'immeuble de toute nature et au développement futur éventuel de ce site et d'un patrimoine foncier pour la solidarité et l'économie sociale et solidaire. La Société a donc pour objectifs principaux de faciliter l'exercice des missions de solidarité qui s'exerceront sur son patrimoine foncier, et de défendre les intérêts économiques de tous



Ecrit par Echo du Mardi le 5 mai 2023

ses porteurs de parts. Elle a pour objet l'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, et, en général, toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Gérance : Mme Elisabeth COZIAN demeurant 50 re Maurice Bonnet, 84000 AVIGNON

M. Guy CHENEVIER demeurant 18 RUE DU CHAPEAU ROUGE, 84000 AVIGNON

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de AVIGNON